

Accueil de Loisirs Sans Hébergement



JUILLET 2022

(4 ans révolus jusqu'à 15 ans dans l'année)

Du Vendredi 08/07/2022 au Mercredi 27/07/2022

soit 14 jours de fonctionnement de centre
de 9h00 à 16h30 (cantine obligatoire le midi)

Organisé par la commune de Saint Rémy du Nord, l'ALSH est intercommunal avec Boussières sur Sambre, Beaufort, Eclaibes et Limont-Fontaine

Nouveau ! Dossier d'inscription à télécharger à partir des dates précisées ci-dessous sur le site de la mairie www.saintremydunord.fr

- **à partir du Lundi 21/02 pour les enfants de et/ou scolarisés à Saint-Rémy du Nord (avec inscriptions du 23/02 au 16/03)**
- **à partir du Jeudi 3/03 pour les enfants des autres communes de Boussières sur Sambre, Beaufort, Eclaibes et Limont-Fontaine sous réserve de l'accord de la convention de partenariat et selon leur délibération (avec inscriptions du 09/03 au 16/03).**

INSCRIPTIONS limitées **sur demande de rendez-vous** au **06.89.59.60.11** par sms en précisant nom prénom date de naissance classe de votre (vos) enfant(s) et date de demande de rdv : les messages seront traités par ordre d'arrivée

LUNDI 17h30-18h45	MARDI 17h30-18h45	MERCREDI 8h00-12h00	JEUDI 17h30-18h45	VENDREDI 17h00-18h30	SAMEDI 09H00-12H00
St-Rémy⇒		23/02	24/02	25/02	26/02
28/02	01/03	02/03	03/03	04/03	05/03
07/03	08/03	Autres communes⇒09/03	10/03	11/03	12/03
14/03	15/03	16/03			

Dans un souci de bonne gestion des effectifs, il n'y aura plus d'inscriptions après le 16/03 !

Pièces obligatoires à joindre au dossier (tout dossier incomplet sera refusé):

- Dossier d'inscription complet dûment rempli et signé
- **Fiche sanitaire de liaison (PDF téléchargeable)**
- Photocopie du Livret de famille
- Photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé ou certificat médical attestant que l'enfant peut fréquenter les structures d'accueil de loisirs (les vaccins doivent être à jour)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- **Attestation CAF datant de moins de 3 mois** (en l'absence de ce document, le tarif le plus élevé sera attribué)
- Justificatif de l'autorité parentale pour les couples séparés ou divorcés
- Règlement de l'inscription par chèque ou espèces
- Pour les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps, merci de bien vouloir compléter le document "Projet d'accueil individualisé".

**Communes
de St-Rémy du Nord,
Beaufort, Boussières sur
Sambre, Eclaibes,
Limont-Fontaine,**

Allocataire ($0 \leq QF \leq 369$)	1,87 €/jour (= 0,25€/heure)	+ coût forfaitaire de repas & goûters de 20,00 € pour la totalité du séjour
Allocataire ($370 \leq QF \leq 499$)	3,37 €/jour (= 0,45€/heure)	
Allocataire ($500 \leq QF \leq 700$)	4,35 €/jour (= 0,58€/heure)	
Allocataire ($701 \leq QF \leq 800$)	5,17 €/jour (= 0,69€/heure)	
Allocataire ($QF > 800$)	7,50 €/jour (= 1€/heure)	
Non allocataire	8,18 €/jour (= 1,09€/heure)	

Le tarif dégressif pour plusieurs enfants inscrits est supprimé car le nombre d'enfants à charge est déjà intégré dans le calcul du montant de la participation familiale liée au quotient familial.

Paiement de la totalité du séjour à l'inscription non remboursé en cas d'annulation (sauf sur présentation d'un certificat médical supérieur à 14 jours).

Semaines	Communes de St-Rémy du Nord Beaufort, Boussières sur Sambre, Eclaibes, Limont-Fontaine					
	$0 \leq QF \leq 369$ 1,87€/jour	$370 \leq QF \leq 499$ 3,37€/jour	$500 \leq QF \leq 700$ 4,35€/jour	$701 \leq QF \leq 800$ 5,17€/jour	$QF > 800$ 7,50€/jour	Non Allocataire 8,18€/jour
Vendredi 08/07 au Mercredi 27/07 soit 14 jours	26,18€	47,18	60,90€	72,38€	105,00€	114,52€
+ Frais forfaitaire	+ 20,00€ forfaitaire de repas & goûters					
TOTAL du séjour réel facturé	46,18€	67,18	80,90€	92,38€	125,00€	134,52€
TOTAL si fratrie						

Pas de centre le samedi sauf lors de la **Fête de fin de centre le Samedi 23/07/2022**.
Si la fête n'est pas possible, nous organiserons une journée festive dédiée aux enfants le samedi 23/07/2022 comme en 2021.

Les enfants seront accueillis à 9h00 et seront repris à 16h30 à la salle des sports de St Rémy du Nord après le goûter.
Lors des sorties et de la fête de fin de centre, le pique-nique sera à la charge des parents

Nous nous adapterons en fonction du protocole sanitaire en vigueur comme en 2021

Attention : nombre de places limité !

Lucien SERPILLON
Maire de St Rémy du Nord

Laurence LEMAIRE
Adjointe, responsable ALSH